



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 février 2005**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 8 février 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 1<sup>er</sup> mars 2005

**Echange de parcelles entre la Ville de Niort et M. et Mme YOUSFI  
- route de Chauray**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

***Adjoint :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Amaury BREUILLE donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Annie COUTUREAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2005**

DELIBERATION D20050087

## YOUSFI - route de Chauray

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort a acquis la propriété en mauvais état située à l'extrémité de la route de Chauray débouchant sur l'Avenue de Paris dans le but d'améliorer ce débouché (Section HV n° 92 devenu n° 175 et n° 176). Par ailleurs cette propriété ainsi que celle mitoyenne de M. et Mme YOUSFI sont frappées par un alignement en raison du rétrécissement de la chaussée à ce niveau. A l'occasion des travaux d'aménagement du débouché, il a été convenu de réaliser l'alignement notamment sur la propriété de M. et Mme YOUSFI en procédant à un échange de parcelles entre la Ville et ces derniers.

Cet échange s'effectuerait ainsi :

- cession par M. et Mme YOUSFI à la Ville de Niort : une parcelle cadastrée section HV n° 178 de 57 m<sup>2</sup> correspondant à la partie frappée d'alignement, en nature de jardin de culture.

- cession par la Ville de Niort à M. et Mme YOUSFI : une parcelle de terrain cadastrée section HV n° 176 de 166 m<sup>2</sup>, en nature de friche.

Cet échange s'effectuerait sans soulte de part ni d'autre, les terrains concernés ayant chacun la même valeur estimée par le Service du Domaine à 3000 €.

La Ville reconstruira un mur de clôture séparant la propriété de M. et Mme YOUSFI de la route de Chauray.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'échange décrit ci-dessus aux conditions exposées ;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de Niort et imputés au chapitre 8241-2112 du Budget.

### LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gérard NEBAS**

[Ordre du jour](#)